

Contrat de saillie 2019 de l'étalon Welsh Cob DYFFRYNALED GARI TRYFAN IPO 127

Entre d'une part,

Mme Véronique GUILLET, élevage des Morins, 66c route des Morins, 17810 PESSINES, propriétaire et gestionnaire pour la saison de monte 2019 de l'étalon **Dyffrynaled Gari Tryfan**, de race Welsh cob, né en 1990 en Irlande, par Derwen Replica et agréé à la monte publique en France,

ci-après dénommé le Vendeur,

| Et d'autre part, M | | |
|--|------------------------------|------------------------------|
| Adresse: | | |
| | | |
| Téléphone : | | |
| ci-après dénommé l'Acheteur,(ou le | e détenteur de la jument) | |
| Concernant la jument désignée ci-a | - | |
| née le :suitée de : | race : | sire n° : |
| II est convenu ce qui suit : | | |
| Type de monte (case à cocher) : | | |
| Monte en main à l'élevage de l'éservation + 300 € TTC (TVA à 10 sauf réception d'un certificat vétérinai | 0%) jument pleine au 01/10/2 | 2019 (chèque remis en banque |
| Monte en main à l'élevage or réservation + 350 € TTC (TVA à 10% | | |

<u>Précisions concernant la Monte en Main</u> :

Le centre de mise en place pour la monte en main est l'élevage des Morins, à Pessines (17).

Le suivi échographique de la jument est obligatoire.

Responsabilité:

L'acheteur garantit les conditions suivantes :

- La jument ne doit pas être ferrée des postérieurs et doit avoir été vermifugée.
- Elle doit être accompagnée de son carnet à jour des vaccins contre la grippe équine et le tétanos ainsi que d'un test négatif pour la métrite contagieuse de moins d'un mois à son arrivée au Haras.
- L'acheteur est informé que, par souci de sécurité tant pour la jument que pour l'étalon, la jument est systématiquement entravée lors de la saillie en main. Sa taille ne doit pas dépasser 152 cm.
- L'acheteur reconnaît et accepte le fait que la saillie comporte en soi certains risques et exonère le vendeur de toute responsabilité concernant un éventuel accident pouvant survenir lors d'un saut.
- L'acheteur déclare connaître les installations de l'étalonnier et les reconnaît aptes à garantir la sécurité de la jument et de son éventuel poulain. Tous risques inhérents au séjour restent pour compte à l'acheteur.
- En cas de maladie grave ou d'accident, l'acheteur autorise le vendeur à faire intervenir le vétérinaire de son choix et à prendre des décisions dans l'intérêt de l'équidé et ceci au frais de l'acheteur sans que celui-ci puisse le contester. Il sera bien sûr informé dans les plus brefs délais.
- L'acheteur est conscient du fait que l'étalon est un étalon d'âge (29 ans), et que de ce fait sa fertilité ne peut être garantie.
- L'acheteur peut en outre assurer sa jument en mortalité et contre les dommages et lésions causés à des tiers.

L'acheteur ayant pris connaissance des conditions dans lesquelles se déroulent la monte naturelle, l'élevage des Morins ne pourra pas être tenu responsable d'accident éventuel, de maladie, de stérilité, de mortalité etc. Il dégage le vendeur de toute responsabilité concernant sa jument.

Frais de suivi et de mise en place.

Tous les frais inhérents à l'exploitation de la jument (suivi ovarien, inséminations, pensions, frais vétérinaires, etc.) sont à la charge exclusive de l'Acheteur.

Validité du contrat

Le contrat est validé dès réception des chèques de réservation et de solde (remis en banque au 01/10/2019 ou à 48 heures de la naissance du produit).

Remise de 20% sur le solde de saillie pour jument indicée au-dessus de 140

| Fait àle | |
|---|-------------------------------------|
| Je soussignéprésent contrat. | déclare avoir compris les termes du |
| Signature précédée de la mention « Lu et approuvé » : | |

^{* 2} exemplaires signés à retourner à Véronique GUILLET – Elevage des Morins – 66C route des Morins – 17810 PESSINES, accompagné des chèques correspondants. A réception, l'étalonnier retournera à l'éleveur un exemplaire dûment signé.